



Le 26 avril 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition qui a été déposée le 19 mars dernier par la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M^{me} Émilise Lessard-Therrien, dans laquelle sont demandées diverses mesures qui visent notamment à interdire la prescription de pesticides par des agronomes liés à l'industrie et de cesser le financement de recherches qui ne sont pas indépendantes des intérêts de l'industrie.

La réduction de l'utilisation des pesticides et des risques qu'ils comportent ainsi que la conduite responsable de la recherche sont des thèmes importants pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Ces enjeux sont d'ailleurs clairement identifiés dans la Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter notre monde*.

L'encadrement de l'usage des pesticides au Québec implique plusieurs parties prenantes. Le gouvernement fédéral est responsable de l'autorisation, de l'évaluation et de l'utilisation des pesticides. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est quant à lui responsable du cadre légal de l'usage et de la vente des pesticides.

... 2

N/Réf. : 2019-03-27-026

Ainsi, le Ministère dans ses responsabilités soutient les producteurs agricoles dans leurs activités de réduction de l'usage des pesticides, notamment en s'assurant de donner les outils, les services et les leviers nécessaires aux entreprises pour favoriser l'adoption de pratiques agroenvironnementales. Par exemple, les entreprises agricoles ont notamment accès à des services-conseils indépendants en agroenvironnement. Qui plus est, le taux d'aide a été bonifié à 85 % pour les services visant spécifiquement la réduction de l'usage des pesticides.

J'aimerais souligner qu'en vertu du Code des professions, il revient à l'Ordre des agronomes du Québec d'encadrer les actes agronomiques afin de protéger le public. C'est également la responsabilité de l'Ordre d'encadrer et de soutenir ses membres dans l'exercice de leur pratique par le développement et la mise en place d'outils nécessaires pour assurer leur intégrité et leur indépendance professionnelle.

Enfin, par ses actions, le MAPAQ encourage la poursuite de l'excellence à travers une recherche indépendante pour répondre aux enjeux du secteur bioalimentaire. Bien que des avancées aient été réalisées par les centres de recherche concernant les pratiques de gouvernance et la conduite responsable de leurs travaux, je suis engagé à faire plus. À cet effet, j'ai annoncé le 3 avril dernier que je mettrai en place une nouvelle politique responsable de la recherche pour garantir l'indépendance des chercheurs.

Par ailleurs, les membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) ont convenu d'entreprendre un mandat d'initiative sur l'usage des pesticides, qui se penchera notamment sur la question de l'indépendance de la recherche dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation et les pratiques de prescription des pesticides par des agronomes liés à l'industrie. Le Ministère accueille favorablement la tenue de cette commission et offre sa collaboration aux membres de la CAPERN.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



André Lamontagne